

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 390'000 DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE CASERNE DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE BARDONNEX

Considérant,

- les locaux devenus trop exigus à Fémé, dans l'ancien local de la voirie,
- l'intérêt de rapprocher les compagnies des sapeurs-pompiers volontaires de Bardonnex et de Perly-Certoux pour renforcer davantage encore les synergies et partager totalement le matériel,
- l'intérêt de la commune de Perly-Certoux de rejoindre cette nouvelle caserne,
- les locaux réservés à cet effet dans la nouvelle halle artisanale de la commune, actuellement en construction,
- le crédit d'étude de CHF 18'000, voté le 4 octobre 2016 à l'unanimité par votre Conseil, crédit permettant la réalisation de la phase des soumissions,
- l'estimation sommaire du 21 juin 2016 du coût d'aménagement devisée à CHF 1'011'960 TTC,
- le tableau récapitulatif du 12 avril 2017 prenant en compte le retour des soumissions et le coût des équipements d'exploitation de CHF 766'800,
- l'exposé des motifs joint à la présente délibération,
- les articles 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. De réaliser les travaux d'aménagement de la nouvelle caserne dans la halle artisanale de la commune, en construction.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 390'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes éventuelles dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès 2018.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

Bardonnex, le 16 mai 2017

Ginior RANA ZOLANA,
Président